



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**7 MARS
2016**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal tenue le lundi 7 mars 2016, à 19 h30 à l'Hôtel de ville de Sainte-Barbe.
La présente séance est présidée par la mairesse, Madame Louise Lebrun.

Les conseillers suivants sont présents :

M. Daniel Maheu
M. Patrice Bougie
Mme Nicole Poirier
Mme Louise Boutin
M. Denis Poitras

Mme Chantal Girouard, directrice générale / secrétaire-trésorière, est présente.

M. Roland Czech est absent.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2016-03-01

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Poitras
Appuyé par Daniel Maheu
Que la séance soit ouverte.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

2016-03-02

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Patrice Bougie
Que l'ordre du jour suivant soit accepté et déposé dans un registre faisant partie intégrante des présentes.



**SÉANCE ORDINAIRE MENSUELLE
CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE
Lundi 7 mars 2016 À L'HÔTEL DE VILLE À 19 H 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Acceptation de l'ordre du jour. ®
- 1.2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016 ®

2. REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

3. ADMINISTRATION

- 3.1 Approbation des Comptes payés et à payer®
- 3.2 Dépôt de l'état des revenus et des dépenses au 29 février 2016
- ~~3.3 Renouvellement entente intermunicipale recyclage St-Anicet® - avril~~
- 3.4 Renouvellement entente de services H2O ®
- 3.5 Abrogation résolution 2015-01-033 de la politique et la structure salariale ®
- 3.6 Achat cellulaire – coordonnateur des loisirs, culture et vie communautaire ®
- 3.7 Embauche stagiaire urbanisme période estivale ®
- 3.8 Formation superviseur traitement des eaux ®
- 3.9 Contribution Gala Jeunesse Rurale ®
- 3.10 Offre de service – demande d'autorisation de remblai de fossé – côté sud chemin bord de l'eau ®
- 3.11 Avril est le mois de la jonquille ®
- 3.12 Renouvellement contrat de déneigement®
- 3.13 Demande d'appui Accès Logis®
- 3.14 Amendement résolution - utilisation de la réserve reliée à la subvention PFM-MADA ®
- 3.15 Avis de motion : projet de règlement 2003-05-30
- 3.16 Projet de règlement de zonage 2003-05-30 ®
- 3.17 Consultation règlement de zonage 2003-05-30 ®

4. URBANISME et ENVIRONNEMENT

- 4.1 Dépôt du Rapport de l'inspecteur en urbanisme et environnement

5. SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5.1 Dépôt du rapport mensuel du service incendie

6. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 6.1 Dépôt du rapport mensuel du Comité des Loisirs et des Sports
- 6.2 Dépôt du rapport mensuel de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit
- 6.3 Dépôt du rapport mensuel du Coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire

7. CORRESPONDANCE

- 7.1 Dépôt de la correspondance mensuelle

8. PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

9. LEVÉE DE LA SÉANCE

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-03-03

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
soit accepté tel que rédigé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

REQUÊTE DE L'ASSISTANCE (sur divers sujets à discuter)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

- Aucune requête

ADMINISTRATION

2016-03-04

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Denis Poitras

Que les comptes fournisseurs de la liste au 29 février 2016 telle que soumise au conseil municipal et des salaires tel que les ententes et règlements adoptés soit approuvés et payés :

Liste des factures au 29 février 2016	228 108.69 \$ (ristourne tps enlevée)
Liste des salaires de février 2016 (conseil, employés et pompiers)	32 909.62 \$
Immobilisations au 29 février 2016	504.49\$ (ristourne tps enlevée)
TOTAL =	261 522.80 \$

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-05

DÉPÔT DE L'ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES

Conformément à l'article 960.1 du Code municipal du Québec et du règlement 2007-02 du conseil municipal, je sou mets à ce Conseil municipal l'État des revenus et des dépenses pour la période se terminant le 29 février 2016. Que l'état soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-trésorière

2016-03-06

RENOUVELLEMENT ENTENTE H2O

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Patrice Bougie

Que l'entente de services de support aux opérations en traitement des eaux du 25 juin 2015 liant la Municipalité de Sainte-Barbe et la firme « Services H2O Inc. » soit renouvelée tel que l'article 5.2 le spécifie pour une année.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2016-03-07

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**ABROGATION RÉSOLUTION 2015-01-033 DE LA POLITIQUE
ET LA STRUCTURE SALARIALE**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que la résolution concernant la politique et la structure salariale réalisée par la firme Via Conseil soit abrogée.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-08

**ACHAT CELLULAIRE – COORDONNATEUR DES LOISIRS,
CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE**

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Denis Poitras

Que soit autorisé l'achat d'un cellulaire pour le coordonnateur aux loisirs, culture et vie communautaire avec le forfait corporatif de Solutia Télécom (Bell Mobilité) aux coûts mensuels approximatifs de 50\$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-09

EMBAUCHE STAGIAIRE URBANISME PÉRIODE ESTIVALE

Proposé par Patrice Bougie

Appuyé par Daniel Maheu

Que soit embauché, M. Sébastien Nadeau, étudiant gradué du Collège de Rosemont en Techniques d'aménagement et d'urbanisme pour la période estivale, soit une période de 8 semaines tel qu'indiqué à l'entente faisant partie de la présente résolution.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-010

FORMATION SUPERVISEUR TRAITEMENT DES EAUX

Proposé par Nicole Poirier

Appuyé par Patrice Bougie

Que Jonathan Vallée, superviseur au traitement des eaux soit autorisé à assister au salon des technologies environnementales du Québec 2016 (TEQ), qui aura lieu à Québec les 15 et 16 mars 2016. Un montant de 500\$ est octroyé à M. Vallée pour ses déplacements et hébergement.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-011

CONTRIBUTION GALA JEUNESSE RURALE

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

Que la Municipalité de Sainte-Barbe accepte de contribuer à cet événement pour la remise d'une bourse à un étudiant pour un montant de 100\$ lors du Gala Jeunesse Rurale qui se tiendra au Centre Culturel de Sainte-Barbe le jeudi 19 mai prochain à 18h.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation
2016-03-012

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

**OFFRE DE SERVICE – DEMANDE D’AUTORISATION DE
REMBLAI DE FOSSÉ – CÔTÉ SUD CHEMIN BORD DE L’EAU**

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Daniel Maheu

Que la Municipalité de Sainte-Barbe accepte l’offre soumise par la firme EXP relativement à une demande d’autorisation de remblai de fossé su côté sud du chemin du bord de l’eau auprès du Ministère du Développement durable, de l’Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques (MDDELCC). Ce mandat consiste à la préparation des plans d’ensemble et identification des conduites et puisards. Un budget d’honoraires professionnels forfaitaire est soumis au montant de 11 500\$ plus les taxes en y ajoutant les frais de 560\$ exigés par le MDDELCC.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S’ABSTENANT DE VOTER**

2016-03-013

AVRIL EST LE MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l’argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l’aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d’avril est le Mois de la jonquille, et qu’il est porteur d’espoir et d’activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE,



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

il est proposé par Nicole Poirier
appuyé par Patrice Bougie
et résolu à l'unanimité :

De Décréter que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder
généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du
cancer.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-014

RENOUVELLEMENT CONTRAT DE DÉNEIGEMENT

Proposé par Daniel Maheu

Appuyé par Denis Poitras

Que le contrat de déneigement portant le numéro d'appel d'offres
2014-08-18 liant la Municipalité de Sainte-Barbe et la firme
« Asphalte Verner Inc. » soit renouvelé tel que l'article 3.5 le
spécifie, soit pour la saison 2016-2017.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-015

RÉINVESTISSEMENT DANS LE PROGRAMME ACCÈS-LOGIS QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE le Conseil Municipal de Sainte-Barbe
demande au gouvernement du Québec un réinvestissement
important dans le programme AccèsLogis Québec dans le
prochain budget du gouvernement Couillard ;

CONSIDÉRANT QUE le logement communautaire change des
vies. Il réduit la pauvreté et l'exclusion sociale, et peut s'avérer un
tremplin déterminant vers l'insertion en emploi ou le retour aux
études. Pour les personnes âgées à bas revenu, le logement
communautaire représente souvent la seule option leur permettant
de demeurer et de vieillir dans leur communauté;

CONSIDÉRANT QUE l'habitation communautaire contribue à la
vitalité des collectivités, partout sur le territoire du Québec. Elle
participe à maintenir la population dans les quartiers et les villages,
particulièrement ceux qui font face à des enjeux de pauvreté ou de
revitalisation économique;

CONSIDÉRANT QUE la formule du logement communautaire
place la participation citoyenne au coeur de son approche et
permet aux gens de se prendre en charge et d'avoir du pouvoir sur
leurs conditions de vie. À cet égard, l'habitation communautaire est
bien plus que du logement;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

CONSIDÉRANT QUE le programme AccèsLogis, le seul programme gouvernemental qui soutient le développement du logement communautaire, est l'exemple d'une politique sociale qui offre un excellent retour sur l'investissement, autant sur le plan économique que social;

CONSIDÉRANT QUE selon les chiffres publiés par la Société d'habitation du Québec, les investissements dans des programmes comme AccèsLogis génèrent des économies annuelles de l'ordre de 130 M \$ en divers services de l'État. Le logement communautaire permet aux aînés, par exemple, de résider plus longtemps dans leur logement et de retarder leur admission dans une ressource intermédiaire ou un CHSLD. Aussi, les interventions en matière d'itinérance ou en santé mentale réduisent le recours aux services de santé d'urgence et aux services de sécurité publique;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Nicole Poirier
Et appuyé par Louise Boutin

Le Conseil municipal de Sainte-Barbe croit essentiel que le programme AccèsLogis soit reconduit et financé adéquatement dans le prochain budget. Et dans le contexte économique actuel, le gouvernement doit prendre des décisions visant à la fois à stimuler l'économie et à venir en aide aux personnes qui en auront le plus besoin. Le programme AccèsLogis permet d'atteindre ces deux objectifs.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-016

AMENDEMENT RÉSOLUTION - UTILISATION DE LA RÉSERVE RELIÉE À LA SUBVENTION PFM-MADA

Proposé par Louise Boutin
Appuyé par Nicole Poirier

Que la résolution numéro 2016-02-07 du 1^{er} février 2016 soit amendée afin que la réserve financière de 30 000\$ reliée à la subvention PFM-MADA soit affectée EN TOTALITÉ à l'achat des divers équipements pour le projet nommé « Sentier de marche bordé de modules d'exercices pour les aînés à l'intérieur d'un parc » d'un montant de 30 000,00 \$.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

2016-03-017

AVIS DE MOTION

PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05

Le conseiller Denis Poitras donne avis qu'il sera présenté, lors d'une séance ultérieure du Conseil municipal, un règlement modifiant le règlement de zonage 2003-05 sera adopté afin



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe**

d'agrandir les limites de la zone CB-1 au détriment de la zone HA-2

2016-03-018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT-SAINT-LAURENT
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE**

**PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-30 MODIFIANT LE
RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05
AFIN D'AGRANDIR LES LIMITES DE LA ZONE CB-1
AU DÉTRIMENT DE LA ZONE HA-2**

ATTENDU que le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Haut Saint-Laurent est entré en vigueur le 1er novembre 2000;

ATTENDU que le règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Barbe est entré en vigueur le 11 septembre 2003;

ATTENDU que la municipalité de Sainte-Barbe doit modifier ses dispositions réglementaires afin de répondre aux attentes du conseil;

En conséquence, il est proposé par Daniel Maheu
Appuyé par Patrice Bougie
Et unanimement résolu

Qu'un projet de règlement portant le numéro 2003-05-30 soit et est adopté et qu'il soit décrété et statué par ce règlement ce qui suit :

Article 1

Le présent règlement vise à modifier le Règlement de zonage numéro 2003-05 afin de :

a) Agrandir les limites de la zone CB-1 au détriment de la zone HA-2 au plan de zonage;

Article 2

Le règlement de zonage 2003-05 est modifié au plan de zonage 2 de 2, par l'agrandissement de la zone CB-1 au détriment de la zone HA-2, le tout tel que montré aux croquis ci-dessous.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Avant



Après



Article 3

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BARBE

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil
De la Municipalité de Sainte-Barbe

2016-03-019

CONSULTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-30

Proposé par Louise Boutin

Appuyé par Nicole Poirier

QUE conformément à la *Loi sur l'Aménagement et l'Urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le projet de règlement suivant est soumis à la population pour consultation :

PROJET DE RÈGLEMENT 2003-05-30 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2003-05

QU'Un avis public sera publié dans le journal la Municipalité au moins 7 jours avant la consultation publique.

QU'Une assemblée publique de consultation aura lieu **le lundi 4 avril 2016 à 19h00** à l'Hôtel de ville au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe. L'objet de cette assemblée est de présenter le projet de règlement mentionné en rubrique. Au cours de cette assemblée publique, le conseil expliquera le projet de règlement et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

QUE le projet de règlement peuvent être consultés à l'Hôtel de ville, au 470, Chemin de l'Église à Sainte-Barbe, durant les heures d'ouverture, du lundi au vendredi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

2016-03-020

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT

Que le rapport de l'inspecteur en urbanisme et en environnement, pour le mois de février 2016, soit déposé tel que présenté.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

2016-03-021

DÉPÔT DU RAPPORT DU SERVICE D'INCENDIE

Que le rapport du service d'incendie pour les mois de décembre 2015, janvier et février 2016, soit déposé tel que présenté.

LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2016-03-022

DÉPÔT DU RAPPORT DU COMITÉ DES LOISIRS ET DES SPORTS



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal des Délibérations du Conseil De la Municipalité de Sainte-Barbe

Que le rapport du Comité des loisirs et des Sports de Sainte-Barbe pour le mois de décembre 2015 et janvier 2016, soit déposé tel que présenté.

2016-03-023

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE LUCIE BENOIT

Que le rapport de la Bibliothèque municipale Lucie Benoit pour les mois de janvier et février 2016 soit déposé tel que présenté.

2016-03-024

DÉPÔT DU RAPPORT DU COORDONNATEUR DES LOISIRS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

Que le rapport du coordonnateur des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour les mois de janvier et février 2016, soit déposé tel que présenté.

CORRESPONDANCE

2016-03-025

CORRESPONDANCE

Que le bordereau de correspondance de février 2016 soit déposé dans les archives de la municipalité faisant partie intégrante des présentes.

PÉRIODE DE QUESTIONS (relatives aux points discutés à cette séance)

La parole est donnée à l'assistance sur les sujets suivants :

Aucune requête

LEVÉE DE LA SÉANCE

2016-03-026

LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par Denis Poitras

Appuyé par Daniel Maheu

Que l'ordre du jour étant épuisé, que la séance soit levée à 19h40.

**ADOPTÉE À LA MAJORITÉ,
LA MAIRESSE S'ABSTENANT DE VOTER**

Louise Lebrun
Mairesse

Chantal Girouard, g.m.a.
Directrice générale et secrétaire-
trésorière